



L'édition en Normandie

Synthèse de l'étude 2012-2014

menée par

l'Agence régionale du livre et de la lecture
et le Centre Régional des Lettres

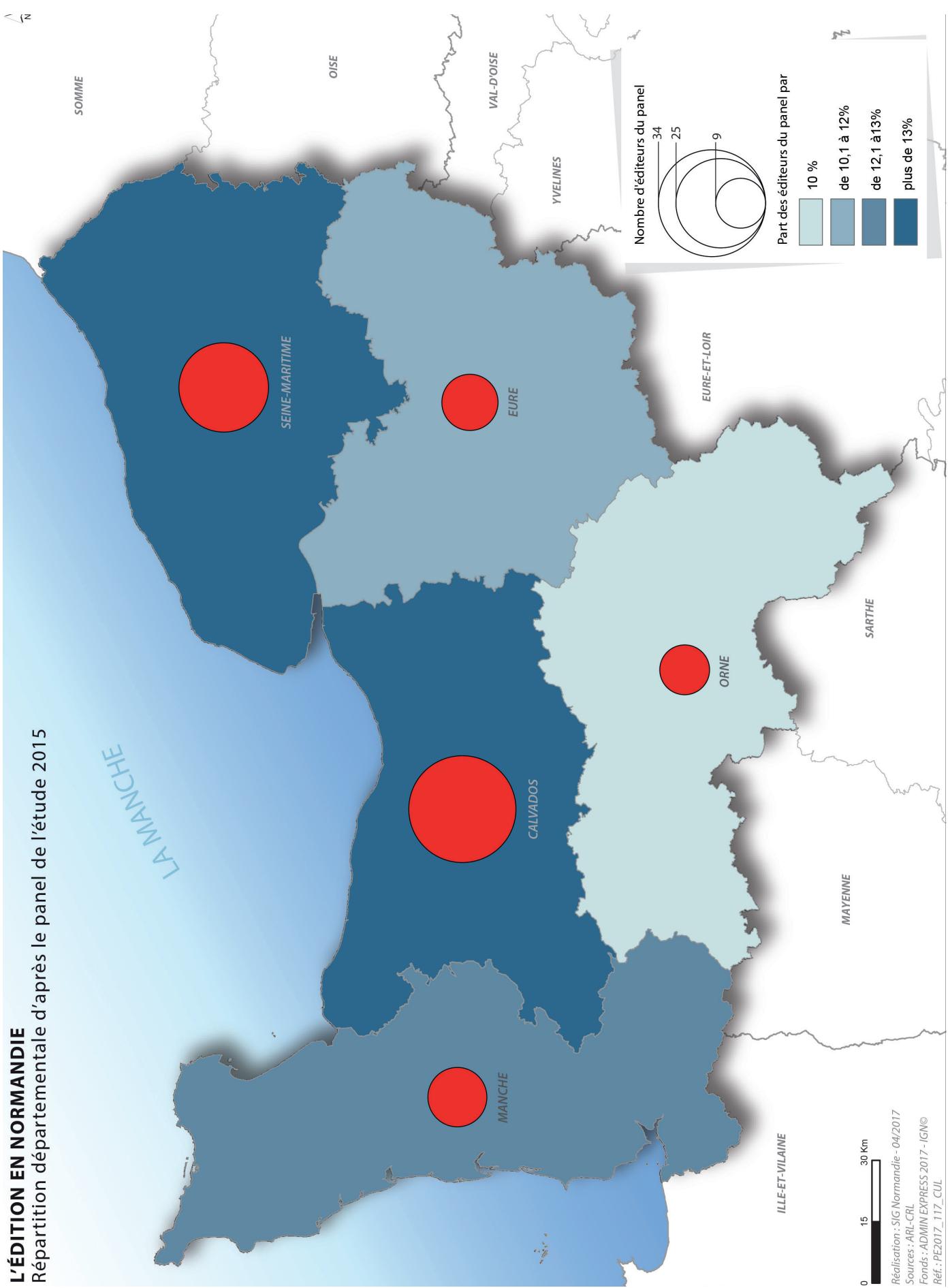


Agence régionale
du livre et de la lecture
HAUTE-NORMANDIE

crl...
CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES

L'ÉDITION EN NORMANDIE

Répartition départementale d'après le panel de l'étude 2015



À la suite de l'étude sur la librairie indépendante réalisée en 2012 dans les deux régions Normandie, le Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie (CRL) et l'Agence régionale du livre et de la lecture Haute-Normandie (ARL) ont souhaité s'associer pour poursuivre leur diagnostic de l'économie du livre dans la toute jeune Normandie en menant cette étude sur les structures éditoriales en région. Il s'agit de mieux comprendre les enjeux de ce secteur fragile et de constituer un outil d'aide à la décision publique pour adapter au mieux l'accompagnement, tant par des aides directes qu'indirectes, nationales que régionales.

C'est dans le cadre de leurs missions d'accompagnement et de soutien aux professionnels du livre, de la lecture et des écritures en Normandie que l'ARL et le CRL ont mené cette étude, pilotée par Sophie Fauché, chargée de l'Économie du livre et de la vie littéraire à l'ARL et Valérie Schmitt, chargée de mission Économie du livre et formation au CRL.

ÉCHANTILLON

En Normandie, 155 éditeurs ont été sollicités, 91 maisons d'édition ont répondu au questionnaire **soit une représentation de 59 % des maisons d'édition de la région**. Pour la partie concernant l'analyse économique, 34 maisons d'édition ont pu fournir les bilans 2012, 2013 et 2014.

Les critères retenus (et appliqués à cette étude) pour définir une maison d'édition sont les suivants :

- elle a son siège social ou son activité éditoriale en Normandie ;
- elle a pour activité principale l'édition de livres ou un département dédié à l'édition ;
- elle publie à compte d'éditeur ;
- elle publie au moins un ouvrage par an, dont le dernier a moins d'un an ;
- elle justifie d'une activité commerciale continue (diffusion, distribution) ;
- elle a un numéro d'ISBN (sauf pour les éditeurs de livres d'artistes) ;
- elle pratique le dépôt légal ;
- elle est référencée sur le Fichier exhaustif du livre (FEL).

Sont exclus les éditeurs à compte d'auteur et les éditeurs en autoédition s'ils n'ont édité qu'eux-mêmes.

155 éditeurs sollicités	91 réponses	Dont...	59 % de retour
46 éditeurs (départements 27, 76)	36 réponses	18 bilans	78 % de retour
109 éditeurs (départements 14, 50, 61)	63 réponses dont 55 retenues	16 bilans	58 % de retour

MÉTHODE

Les 91 maisons d'édition répertoriées ont répondu à 154 questions. Pascal Arnaud, conseiller et formateur en gestion, spécialisé dans l'édition, a analysé les bilans de 34 structures créées pouvant fournir les documents comptables sur la période 2012, 2013, 2014.

Les données recueillies ont été vérifiées, traitées et donnent lieu à un compte-rendu d'étude détaillé transmis aux éditeurs, aux institutions régionales et nationales, ainsi qu'à la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill).

DONNÉES STRUCTURELLES DES MAISONS D'ÉDITION EN NORMANDIE

Implantation et typologie

Les maisons d'édition sont majoritaires dans le Calvados, la Manche et l'Orne à 60 % et 40 % dans l'Eure et la Seine-Maritime.

Des éditeurs majoritairement en zone urbaine

On note une répartition assez inégale des éditeurs sur le territoire, avec, sans surprise, une implantation plus dense dans les départements les plus peuplés, et logiquement dans les zones de forte urbanisation : Caen et Rouen, respectivement avec 10 et 7 éditeurs, loin devant Le Havre et Bayeux avec 3 éditeurs.



66 % des maisons d'édition du panel n'ont pas de bureau

Seulement 34 % d'entre elles ont des bureaux, avec une particularité, dans l'Orne, où aucun éditeur n'a de bureau. De manière plus générale, les éditeurs essaient d'alléger leurs charges fixes au maximum en travaillant à domicile, mais cela conduit à une impasse en termes de développement : pas d'accueil de personnel ni de stagiaires, pas de lieux identifiés pour les rendez-vous professionnels, difficultés de stockage, etc.

Pourcentage des maisons d'édition ayant des bureaux



Dans une large majorité, **58 % des maisons d'édition normandes ont une autre activité que l'édition qui représente en moyenne 42 % du CA** pour les éditeurs ayant répondu avoir une autre activité.

Ce sont de jeunes maisons d'édition, 51 % sont nées entre 2006 et 2015 et 18 % ont été créées ces trois dernières années.

Sur la période 2012-2015, il y a eu 23 créations de maisons d'édition en Normandie contre 15 cessations d'activités.

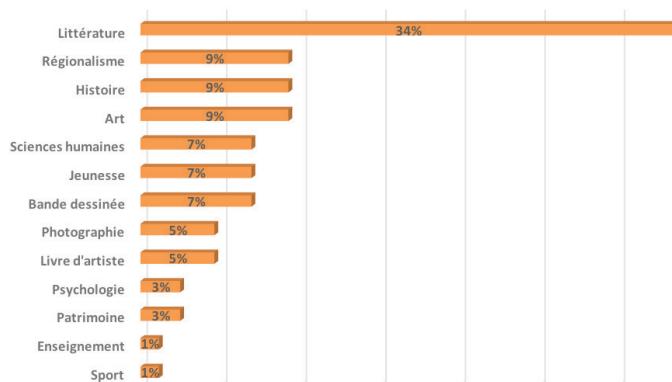
La littérature (roman et poésie) est la ligne éditoriale dominante à 34 %.

Le régionalisme, l'histoire et l'art, totalisent à eux trois 18 % de la production. Puis viennent les sciences humaines, la jeunesse et la bande dessinée qui représentent toutes les trois 7 %.

Toutefois les éditeurs ont souvent plusieurs entrées dans leur catalogue : littérature et patrimoine, art et patrimoine, régionalisme et art, art et histoire.

La Normandie est une région riche en patrimoine et en histoire, donc ces thématiques sont logiquement bien représentées dans la production éditoriale en région, avec des variantes géographiques : 25 % des éditeurs de la Manche et 29 % des éditeurs de l'Orne affichent le régionalisme comme étant leur principale ligne éditoriale, alors qu'ils ne sont plus que 6 % dans le Calvados, 4 % en Seine-Maritime et aucun dans l'Eure.

Ligne éditoriale principale pour les éditeurs normands



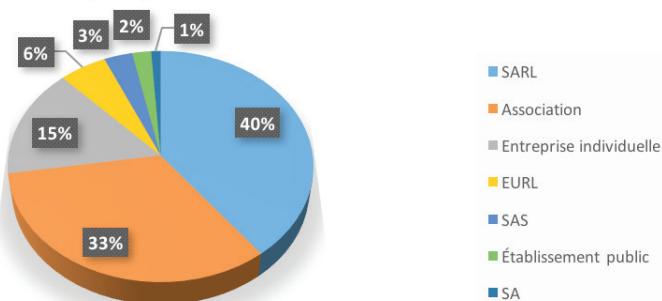
Formes juridiques

Une petite majorité des éditeurs normands est structurée en SARL, 40 %, contre 33 % en association, et 15 % en entreprise individuelle.

Le statut commercial dénote une véritable volonté de professionnalisation et de développement économique. Si la création d'une maison d'édition naît souvent de l'impulsion de porteurs de projets passionnés, peu de structures se développent suffisamment pour se transformer en entités économiques viables et créatrices d'emplois à moyen terme.

À l'inverse, le statut associatif démontre la volonté de faire passer le projet éditorial avant toute ambition commerciale ou volonté de développement.

Statut juridique des maisons d'édition en Normandie



Emploi et formation

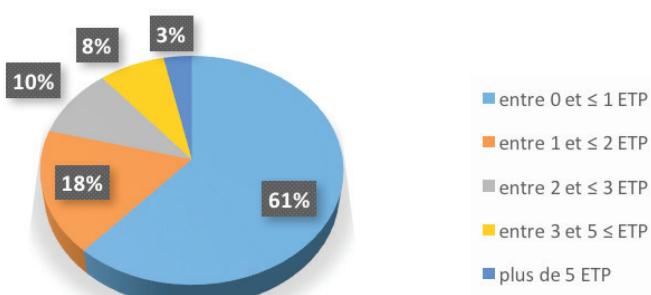
Les 91 maisons d'édition totalisent 126,8 ETP (équivalent temps plein)¹. Ainsi, 51 maisons d'édition n'ont pas de salariés. Plus de la moitié d'entre elles (56 %) sont constituées d'une seule personne, le responsable, qui n'est pas salarié. **La moyenne se situe à 1,02 ETP en Normandie.**

68 % des maisons d'édition emploient entre 1 et 2 personnes. Seules 12 % des maisons d'édition normandes ont un responsable salarié (8).

Au total, sur la période 2012-2013-2014, on enregistre 16 départs pour 14 embauches.

Depuis 10 ans, 37 CDI ont été créés.

Répartition du nombre de salariés en équivalent temps plein dans les maisons d'édition normandes



¹ La notion d'équivalent temps plein correspond à une activité exercée sur la base d'un temps plein soit à hauteur de la durée légale. Ainsi, 2 salariés, ayant une durée de travail hebdomadaire de 17h30 chacun, correspondent à 1 ETP.

Concernant la formation continue, **30 % seulement des éditeurs normands ont suivi une formation au cours des trois dernières années**.

Parmi les 91 interrogés, il apparaît que 20 ont une formation ou une expérience professionnelle dans les métiers du livre, soit 22 %.

Le besoin n° 1 en formation est la mise en place d'une stratégie de diffusion-distribution, puis vient la gestion et le financement d'une maison d'édition.

De nombreux besoins émergent : besoins techniques, en promotion et communication, administratif, juridique, etc.

Production et fabrication

Besoins en formation les plus souvent cités par les maisons d'édition normandes



Des éditeurs « en région » à 59 % plutôt que des éditeurs « régionalistes », à 17 %, qui produisent essentiellement des livres papier (71 %). Sur les 21 maisons d'édition qui produisent du livre numérique, 8 seulement fabriquent des livres numériques enrichis.

Seulement 20 % des éditeurs sous-traitent entièrement la chaîne de fabrication. Ils externalisent principalement l'impression et le façonnage, 71 %.

L'impression a lieu à 35 % en région, à 41 % en France et à 19 % à l'étranger. L'offset reste majoritaire pour 43 %, 21 % impriment en numérique et 36 % combinent les 2 modes d'impression. Le tirage moyen se situe à 1 295 en offset, la médiane se situe à 1 000 exemplaires.

Nombre de tirages en offset moyen et médian chez les éditeurs normands



À 72 %, les maisons d'édition normandes ont moins de 50 titres au catalogue et 20 % d'entre elles ont plus de 100 titres au catalogue. La moyenne se situe à 9 titres publiés par an, et la médiane à 4 titres publiés par an.

Au total, ce sont 731 nouveautés par an qui sont éditées par les éditeurs du panel, et en extrapolant sur l'ensemble des éditeurs, on arrive à **786 nouveautés par an**. Les projets éditoriaux proviennent de manuscrits soumis spontanément aux éditeurs (78 %).

Communication et commercialisation

La communication et la participation à des salons en et hors région (en moyenne 70 %) sont indispensables quand plus de 56 % des maisons d'édition normandes s'autodiffusent et s'autodistribuent. 92 % des éditeurs ont un site internet et 84 % utilisent les réseaux sociaux. 52 % envoient une newsletter quand 63 % d'entre eux éditent un catalogue papier. 84 % des éditeurs adressent un service de presse de leurs nouveautés aux journalistes mais les retombées presse sont principalement régionales.

Régulièrement ou occasionnellement, **75 % des éditeurs pratiquent la vente en compte ferme et 30 % pratiquent le dépôt** régulièrement.

Ils manquent d'outils pour un suivi de gestion quotidienne, 65 % n'ont pas de logiciel de gestion des stocks et des ventes, ils utilisent « Excel ». Près de 59 % des éditeurs n'ont pas de budget prévisionnel annuel mais 74 % tiennent un suivi d'exploitation par titre.

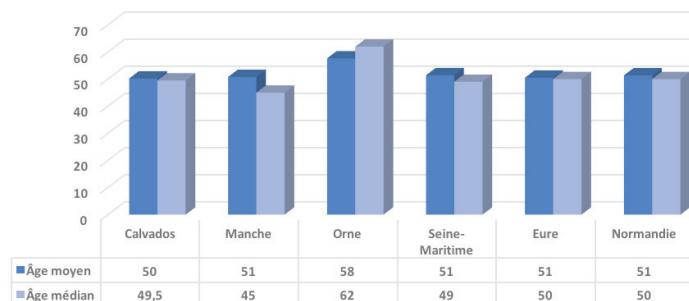
Transmission et perspectives

Actuellement, la moyenne d'âge des éditeurs ayant un projet de transmission est de 62 ans.

Seulement 27 % des éditeurs envisagent la transmission de leur maison d'édition et 61 % des éditeurs interrogés estiment qu'ils auront des difficultés à transmettre.

Cette difficulté s'explique aisément par une faible rentabilité financière des structures. La spécificité de la ligne éditoriale d'une maison d'édition, qui repose souvent sur la personnalité du fondateur et sa passion, la rende peu transmissible.

Âge moyen et âge médian des éditeurs dans les différents départements normands



ANALYSE DU PANEL ÉCONOMIQUE

34 maisons d'édition

= 6,5 M€ et 50 emplois

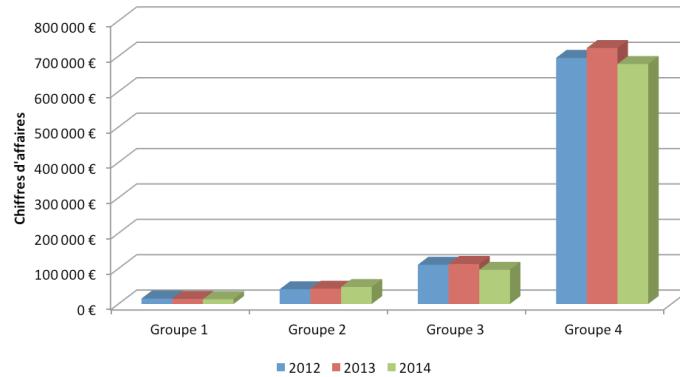
DONNÉES ÉCONOMIQUES DES MAISONS D'ÉDITION EN NORMANDIE

Les maisons d'édition du panel ont été classées en 4 groupes homogènes de chiffres d'affaires :

- groupe 1 : chiffre d'affaires inférieur ou égal à 26 000 € ;
- groupe 2 : chiffre d'affaires supérieur à 26 000 € et inférieur ou égal à 70 000 € ;
- groupe 3 : chiffre d'affaires supérieur à 70 000 € et inférieur ou égal à 200 000 € ;
- groupe 4 : chiffre d'affaires supérieur à 200 000 €.

Ces seuils seront les mêmes pour les trois années de l'étude. Cette approche permet d'une part de voir l'importance relative de chaque groupe et d'autre part de voir la dynamique de ces groupes sur les trois années étudiées.

Chiffres d'affaires moyens par groupes



Chiffre d'affaires

Les 34 maisons d'édition de Normandie représentent un poids économique de 6,5 M€ en moyenne sur les 3 ans (2012, 2013, 2014).

Le fait majeur que ce graphique met en évidence est le décalage de chiffre d'affaires moyen entre le groupe 3 et le groupe 4. C'est une illustration de la forte concentration du secteur au niveau de la région normande².

L'évolution du chiffre d'affaires global des entreprises d'édition de la région³ a été la suivante :

- **2012** : chiffre d'affaires total du panel de **6,3 M€** ;
- **2013** : chiffre d'affaires total du panel de **5,9 M€**, soit une baisse de 6 % ;
- **2014** : chiffre d'affaires total du panel de **7,3 M€**, soit une hausse de 24 %.

Cette évolution spectaculaire et atypique (liée au 70^{ème} anniversaire du Débarquement) par rapport aux données nationales peut avoir procuré les moyens à l'édition en Normandie de se consolider, cependant il est probable que cette amélioration soit passagère tant l'économie du livre est volatile.

Chiffre d'affaires par type de délégation

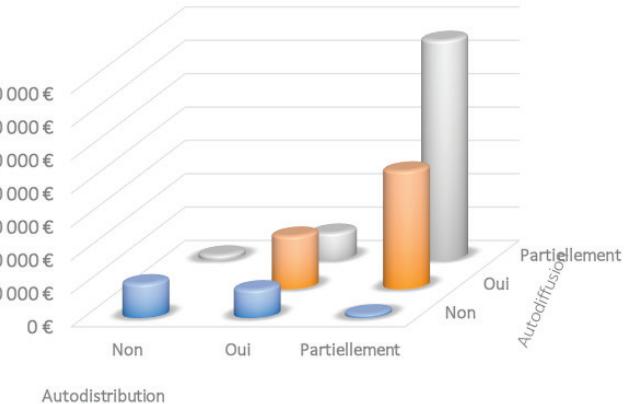
Tout d'abord, il y a une corrélation certaine entre la délégation de la diffusion et celle de la distribution. Dans 82 % des cas (28 structures), le même type de délégation est pratiqué. Autrement dit, si une structure délègue sa diffusion, elle délègue aussi sa distribution ;

Ensuite, le plus grand groupe de structures éditoriales fonctionne en utilisant l'autodiffusion et l'autodistribution (14 structures, soit 41 % des réponses).

Il est aussi intéressant de voir cette même répartition, non pas en nombre de structures, mais en chiffre d'affaires généré.

L'essentiel du chiffre d'affaires en 2014 a été généré par des structures éditoriales assurant totalement ou partiellement leur diffusion. Cette vision est très influencée par la présence dans cette catégorie des structures les plus importantes de la région. Comme on le constate aussi ailleurs qu'en Normandie, l'exercice de l'édition en région pousse souvent, les structures éditoriales à créer des modes de diffusion de leurs productions atypiques.

Chiffres d'affaires 2014 par types de délégation



² Concentration qui n'a rien de spécifique, elle se retrouve dans toutes les régions ainsi qu'au niveau national.

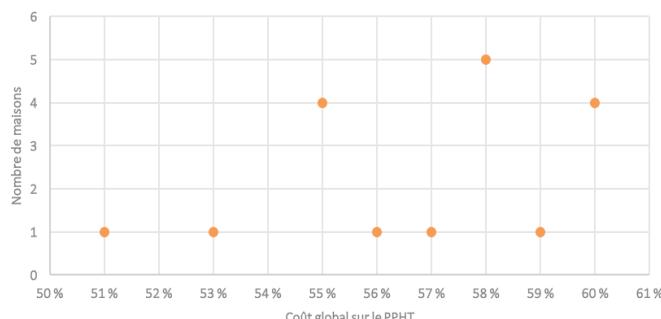
³ Uniquement les entreprises constituant le panel d'étude

Coût de la diffusion-distribution déléguée

Les informations fournies par les 18 maisons d'édition délégant tout ou partie de leur diffusion ou de leur distribution permettent d'estimer le coût pratiqué par les sociétés assurant ces prestations. Nous avons raisonné en coût global, coût qui inclut aussi la part des libraires⁴.

L'essentiel de ce coût est situé cependant entre 55 % et 60 % du prix public hors taxes. La moyenne pondérée des coûts pratiqués est conforme aux données moyennes nationales⁵ en se situant à 57 %.

Coût global de la diffusion-distribution déléguée



Personnel salarié

Les structures éditoriales, comme toute entreprise, demandent le travail de plusieurs personnes. Bien que la modalité de travail la plus classique soit celle du salariat, il existe de nombreuses façons de travailler en commun dans le monde de l'édition. En partant des renseignements disponibles, nous pouvons néanmoins mesurer l'emploi direct généré par l'activité éditoriale en Normandie en examinant 2 séries de données :

- le nombre d'équivalents temps plein déclaré par les structures éditoriales ;
- la masse salariale indiquée dans les comptes fournis.

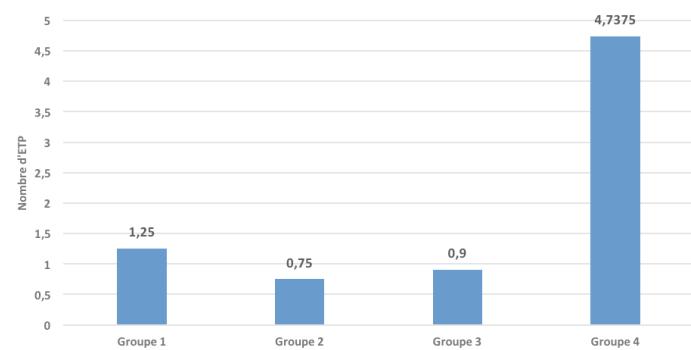
Concernant le nombre d'équivalents temps plein employés par les structures éditoriales, nous avons 20 réponses exploitables⁶. Ces réponses se répartissent comme suit.

⁴ Dans 3 cas, seul le coût des diffuseurs et distributeurs était indiqué. Nous avons considéré que les libraires concernés bénéficiaient d'une remise moyenne de 35 %.

⁵ Dans le rapport Gaymard de 2009 sur la situation du livre en France, le coût global moyen est de 56 % (36 % pour le point de vente, 12 % pour la distribution et 8 % pour la diffusion).

⁶ Sur les 34 réponses reçues, 13 indiquent n'employer aucune personne (le nombre d'ETP est porté à 0). Bien que cette donnée soit fausse parce que ces structures produisent néanmoins des ouvrages, donc utilisent un temps de travail certain, elle est représentative du fait que ce temps de travail n'est pas rétribué. Nous axons le développement de cette partie sur le temps de travail réellement rétribué.

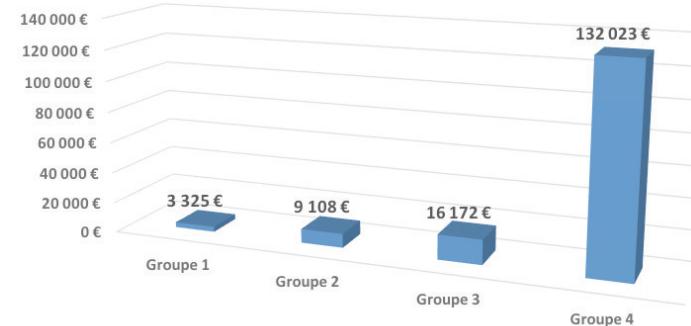
Emploi moyen en ETP



Seules les structures éditoriales du groupe 4 ont une taille suffisante pour employer, en moyenne, presque 5 ETP. En effet, il est économiquement impossible pour les structures du groupe 1 de rémunérer un ETP. Une étude plus fine des structures de ce groupe montre que, probablement, les personnes réellement actives mentionnées dans le nombre d'ETP travaillent bénévolement, disposant par ailleurs de ressources vitales (retraite, emploi autre, etc.).

Pour préciser cette première approche, nous avons donc recherché, dans les documents financiers, le montant de la masse salariale des structures du panel. La masse salariale moyenne comptabilisée en 2014 par groupe se présente comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Masse salariale moyenne 2014 par groupe



Le portrait devient maintenant plus clair. Seules les structures du groupe 4 peuvent assurer le financement du revenu de plusieurs collaborateurs. Le salaire brut moyen pour une personne employée dans une structure du groupe 4 est de l'ordre de 27 900 € pour l'année 2014 (soit 1,5 fois le SMIC de la même période). Les structures du groupe 3 peuvent financer presque un temps plein, seulement à un niveau légèrement supérieur au SMIC. Pour les groupes 1 et 2, aucun revenu suffisant ne peut être retiré de l'activité pour financer un temps plein.

CONCLUSION

Constats

Si l'analyse des éléments collectés renforce l'image que nous avions de l'édition indépendante dans la région, elle contribue à définir plus finement les axes autour desquels devra se développer la politique du livre dans son ensemble.

L'édition en Normandie c'est :

- **de jeunes maisons d'édition** puisque plus de la moitié est née entre 2006 et 2015 ;
- **des dirigeants qui ont plus de 50 ans** ;
- **indépendants** ;
- **travaillant souvent seul** ;
- ayant pour une large majorité **une autre activité pour vivre** ;
- **des éditeurs se considérant en région**, avant d'être régionalistes ;
- **produisant toute la palette des thématiques éditoriales** que l'on retrouve chez les éditeurs nationaux ;
- **autodiffusés-distribués** pour une majorité d'entre eux ;
- **publant en moyenne 9 titres par an** ;

Il s'avère absolument nécessaire d'accompagner les jeunes structures dans leur professionnalisation, leur développement économique et leur diffusion hors des frontières régionales. D'un autre côté, l'âge moyen des éditeurs ouvre une porte pour d'éventuels repreneurs, tout aussi passionnés mais au fait de la gestion d'une maison d'édition.

Préconisations

La politique du livre que conduisent la Région et l'État (DRAC), et dont l'ARL et le CRL sont les principaux opérateurs (expertise, conseil, information, prospective, numérique), peut déjà être affinée selon les axes suivants :

- **expertise individuelle** et fine (projet d'entreprise et économique) des maisons d'édition, avec établissement d'un diagnostic partagé avec l'éditeur suivi d'un plan d'action ;
- **la formation à la gestion comptable et fiscale, à la gestion de la relation avec les auteurs, à la mise en place d'une stratégie de diffusion-distribution** d'une maison d'édition ;
- **le soutien à l'activité commerciale** dans le but de consolider les emplois qu'elles ont créés ou sont susceptibles de créer ;
- **l'accompagnement des éditeurs vers la production de livres numériques** et / ou la numérisation d'une partie de leur catalogue.

Contributeurs de l'étude : Pascal Arnaud, Sophie Fauché, Stéphane Ronarc'h, Valérie Schmitt